

L'ECHO du ROANNAIS

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS :
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS :
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES :
A LYON, Agence V. Fournier, 14, rue
Confort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8,
et l'AGENCE AUBOURG et Cie, place de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

LA FIN DE LA JUSTICE

C'en est fait : nous avons une magistrature républicaine et une justice républicaine aussi. Voici venir le règne du bon plaisir, la revanche des Audiffred et autres sous-vétérinaires rageurs contre les juges indépendants et éclairés.

Hier, le Sénat a capitulé. Des orateurs tel que les Simon et les Bardoux avaient cependant pris la peine de lui montrer le piège où le gouvernement l'attirait ; le Sénat est allé vers ce piège par lassitude, par lâcheté. Il a voté l'article 15 de la loi de désorganisation judiciaire.

Cet article 15 constitue toute la loi. Il donne à M. Martin-Feuillée le droit de bouleverser pendant trois mois le personnel judiciaire. Le reste de la loi n'est rien auprès de cet article qui supprime temporairement l'inamovibilité. Il s'est trouvé une majorité de 10 voix pour désarmer la justice et la livrer au pouvoir. En quel pouvoir ! Martin-Feuillée ayant derrière lui Ferry et la Chambre qu'un de ses membres appelle infâme !

Dès aujourd'hui, la carrière est ouverte à toutes les convoitises, à toutes les intrigues, aux dénonciations, aux mensonges, aux bassesses, aux appétits républicains. Les Audiffreds règnent en maître dans les prétoires. Et ils vont s'empreser de nous donner une magistrature faite à leur image. Place aux sectaires et aux incapables !

Je crois qu'à présent, religieux, prêtres et magistrats étant chassés, nous allons assister à l'épanouissement complet de la République. Sans doute, cela était-il nécessaire et devions-nous vider le calice jusqu'à la lie.

Radicaux, opportunistes, socialistes anarchistes n'ont plus d'ennemi commun à combattre. Les voilà aux prises. Il ne leur reste plus qu'à s'entre-dévorer. C'est ce qu'ils ne sauraient manquer de faire.

LETRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais)
Paris, le 28 juillet 1883.

L'extrême gauche fait flèche de tout bois dans son opposition contre les conventions avec les compagnies de chemin de fer. Elle excipe aujourd'hui d'une pétition qui se signe dans le quartier du Sentier, afin que les conventions soient rentamées, et modifiées de manière à maintenir le droit de rachat de l'Etat. La pétition insiste, en outre, pour la suppression de la clause relative à la garantie des dividendes et pour que des tarifs remanés faisant loi entre les parties soient annexés à la loi qui va être votée par le Parlement. Tels sont les points principaux visés par la pétition en question. Tout le monde reconnaît d'ailleurs qu'elle vient bien tard, et l'on ne s'explique pas comment des commerçants sérieux, ayant de justes griefs à formuler, aient attendu jusqu'au dernier moment pour protester. Aussi, même sur les bancs de la gauche, la pétition est-elle considérée comme une machine de guerre relevant exclusivement de la politique, plutôt que comme une revendication d'industriels et de négociants lésés dans leurs intérêts.

Du reste, tous les députés de bon sens sont convaincus que, sans les conventions, il n'y a pas de budget possible, et que, sans elles, tous les chantiers occupant aujourd'hui des milliers d'ouvriers, seraient obligés de fermer. En conséquence, lorsque la majorité voit que les adversaires des compagnies se bornent à critiquer les projets en cours de discussion sans apporter aucun moyen d'équilibrer le budget et sans se soucier des charges effroyables qu'entraînerait pour nos finances le rachat des chemins de fer par l'Etat, elle passe outre. Et franchement, dans de telles circonstances, on ne saurait la blâmer. C'est la carte forcée, il est vrai, mais ceux-là sont les plus coupables qui ont mis le pays dans un semblable embarras. Pendant trois ans, sous le gouvernement occulte de M. Gambetta, les opportunistes ont tenu la clé de la caisse, c'est donc à eux qu'il faut s'en prendre.

Il y a à la Chambre nombre de députés pressés de partir et qui veulent absolument que la session finisse jeudi prochain. Ils ont donné rendez-vous à leurs électeurs et ils tiennent à ne pas leur manquer de parole. Ce sont ces députés qui imaginent que le Sénat en ayant fini lundi ou mardi avec la réorganisation judiciaire, pourra expédier les conventions en deux séances de jour et deux de nuit. La Chambre aussi pourrait, au moyen de séances de nuit, discuter à nouveau la loi de réorganisation, retour du Sénat, de façon à être libre jeudi prochain. Mais il paraît que M. le président Brisson fait obstacle à ce beau projet sous prétexte que les séances de nuit ont toujours été très-tumultueuses et que, dans l'état actuel de surexcitation des esprits, il y aurait beaucoup d'inconvénients à réunir les députés après dîner. Il est d'ailleurs démontré par l'expérience que les séances de nuit n'ont jamais profité aux travaux parlementaires.

Je ne m'étais pas trompé hier en vous signalant la grande division qui règne au sein de l'Union Républicaine du Sénat. Ce groupe vient de se réunir à nouveau afin de prendre un parti sur les conclusions du rapport de M. Tolain tendant à la suppression des sénateurs inamovibles. Le groupe a accentué encore ses précédentes déclarations, et il a refusé de prendre aucune résolution, décidant, en outre, que le rapport de M. Tolain ne serait pas imprimé. C'était aussi par trop naïf à M. Tolain de s'imaginer que son grouillon allait jouer le rôle de guillotiné par persuasion.

On fait assez de bruit en ce moment d'une démarche faite auprès de M. Thibaudin par le bureau du conseil général de la Seine, afin d'inviter le ministre de la guerre à assister à l'inauguration du monument de la défense nationale dont je vous parlais hier. Le ministre — à l'instar de M. Grévy — aurait fait une réponse évasive, prétextant de plusieurs voyages qu'il a à faire en août et en septembre. La vérité est que M. Thibaudin n'a pas hésité à déclarer qu'il accepterait dans les mêmes conditions que ses collègues de ministère. Ce qui revient à dire qu'il entend ne pas se séparer dans la circonstance des autres membres du cabinet. Le piège était en effet, trop grossier pour qu'après le débat, de la séance de mercredi entre lui et M. Clémenceau, M. Thibaudin s'y laissât prendre.

Un incident curieux s'est produit à la séance. Provoqué par une vive allusion de M. Langlois, M. Laisant a réclamé la parole. A peine le député de Nantes avait-il formulé sa demande que les législateurs, répandus dans les couloirs, se hâtaient de regagner leurs places. M. Laisant n'avait pas tout d'abord l'air enchanté de l'occasion qui lui était offerte de s'expliquer sur la catilinaire de la République radicale. M. Laisant n'est pas un orateur. Il a commencé par dire qu'il n'avait jamais transgressé les devoirs de député. Le Palais-Bourbon est un champ de bataille ; nous sommes donc ici pour nous faire la guerre les uns aux autres. Cependant un règlement a été imaginé pour régulariser nos hostilités. Et bien ! Je puis en rendre ce témoignage que je ne l'ai jamais violé.

Je l'ai toujours respecté. Ce n'est donc pas le député que vous pouvez attaquer en moi, mais le journaliste. Eh bien ! le journaliste échappe à votre juridiction. Comme journaliste, je possède une liberté que j'ai le droit d'utiliser comme je l'entends. Sur ce terrain je ne dois de compte à personne. Toutefois, la discussion ne me déplaît pas. Je me tiens donc à la disposition de ceux qui voudraient m'interpeller.

Tout cela a été débité d'une voix sourde et lente et écouté avec une certaine impatience.

Qui se chargerait de répondre à M. Laisant ? On s'attendait à voir intervenir quelque démocrate, pur de tout soupçon. Hélas ! c'est le citoyen Rouvier qui s'est constitué le vengeur de la morale publique. Vous voyez d'ici la physionomie de l'auditoire. M. Rouvier a été bref ; il a lu deux lignes seulement de l'article incriminé, celle à M. Guérche, des pots de vin donnés aux députés pour prix de leurs votes. Vous nous accusez de vénalité, dit le rapporteur. Eh bien citez les noms et produisez les preuves !

Cette sommation était un pur enfantillage. M. Laisant se trouvait évidemment dans l'impossibilité d'exhiber les reçus des sommes touchées par les prévaricateurs. Voyez-vous d'ici, en effet, le chef du syndicat des grandes compagnies. M. Andral, communiquant à M. Laisant les récépissés des pots de vin, et M. Laisant soumettant ces récépissés à l'examen d'une commission ? et actuellement, on ne pouvait compter sur un pareil coup de

théâtre et c'est justement parce qu'il était impossible à M. Laisant de fournir des explications, c'est pour cela que la majorité s'acharnait à réclamer des preuves.

M. Laisant s'est montré très-orane dans sa réponse. Tout en reconnaissant qu'il n'avait pas entre les mains les pièces justificatives de ses dires, il a maintenu tout ce qu'il avait écrit. Libre maintenant à la majorité, — car c'est elle qui est en cause, comme l'a si bien dit M. Laisant, — libre maintenant à la majorité de s'autoriser du manque de documentation pour se donner un brevet de loyauté, cette comédie ne trompe personne. M. Rouvier a du lui-même comprendre que sa plaidoirie avait fait une médiocre impression sur les esprits. Comme il passait devant l'extrême gauche, des exclamations ironiques l'ont accueilli :

— Et les pots-de-vin de Marseille ? crie une voix.

— Et le Camargue, a murmuré une autre.

— Et les services maritimes postaux ? a interrogé une troisième.

M. Rouvier fait le mort.

M. Laisant avait parlé de deux députés de l'entourage de M. Gambetta qui d'après la déposition de M. Billaud ont touché chacun 8000 francs. Pas un député opportuniste n'a cru devoir relever cette accusation. Pendant tous les regards se fixaient sur les deux coupables qui siègent en effet, dans les rangs de la bande gambettiste.

SAINT-FORGEUX.

LE CHOLÉRA EN EGYPTÉ

Jusqu'à vendredi, dans toute l'armée anglaise, 2 officiers et 34 soldats ont été atteints du choléra et, sur ce nombre, les 2 officiers et 23 soldats ont succombé.

Depuis lors le lieutenant Croft et huit soldats ont été victimes du fléau.

Les indigènes continuent à opposer une résistance obstinée à toutes les préoccupations sanitaires ; ils se refusent en particulier à enterrer les cadavres des cholériques dans la chaux vive parce que cette matière détruit la mèche des cheveux qu'on laisse au crâne de tout musulman mort afin que l'ange de la mort puisse le porter au ciel.

Les autorités locales craignent que le fanatisme des habitants ne provoque des troubles.

L'épidémie continue à augmenter de violence dans les provinces de Caloubieh et de Menoufieh et s'étend dans la province de Gahieh.

"AFFAIRES" DU TONKIN

Le contre-amiral Meyer a quitté Hai-Phong avec sa division navale pour remonter sur les côtes de la Chine.

Par contre, l'amiral Courbet restera dans les eaux du Tonkin avec la division placée sous ses ordres.

Le contre-amiral Courbet dispose de 1,367 hommes, qui, le cas échéant pourraient, en grande partie, être mis à la disposition du général Bouët, commandant les troupes de terre.

Grâce à ce contingent et aux 400 hommes de renfort qui viennent d'être expédiés de Toulon, on peut dire que l'effectif total de nos troupes au Tonkin atteint près de 8,000 hommes.

Les officieux du journalisme assurent que c'est autant qu'il en faut pour parer aux événements.

L'AFFAIRE D'HANOI

Les journaux de Cochinchine nous apportent des renseignements complémentaires sur le combat du 19 mai. Ils présentent une grande analogie avec ceux qui sont déjà connus et ne diffèrent pas sensiblement quant au fond.

L'Indépendant de Saigon donne cependant un détail qui n'était consigné nulle part.

D'après le récit fait par ce journal, le commandant Berthe de Villers, qui dirigeait l'opération, avait eu le pressentiment qu'une embuscade avait pu être établie au point où la route de Pontay est coupée par le pont dit pont de Papier, ainsi nommé, je crois, parce que dans les alentours se trouvent des fabriques de papier.

Avant d'engager la colonne sur ce pont, le commandant Berthe de Villers aurait fait mettre les canons en batterie. Mais la fusillade était déjà engagée, et dès les premiers coups de feu il était grièvement blessé.

C'est alors que le commandant Rivière qui très-souffrant, avait dû se faire conduire en voiture à la suite de la colonne, aurait pris le commandement des troupes et donné l'ordre de franchir le pont immédiatement.

L'Indépendant de Saigon ajoute que la colonne aurait été assaillie par un feu vigoureux, partant des haies de cactus qui bordaient la route, que la débânde se serait mise dans les troupes surprises par cette brusque agression, et qu'il aurait fallu toute l'énergie du commandant Rivière et de ses officiers pour les rallier autour des pièces de canon qui ont failli être enlevées.

Le même journal donne, avec les plus grandes réserves d'ailleurs, au sujet de la fin tragique du commandant Rivière, une version qui diffère un peu de celle que publiait dimanche le Figaro. Se voyant sur le point de tomber aux mains de l'ennemi, le commandant blessé aurait donné à un sous-officier l'ordre de l'achever. D'après la version du Figaro, c'est au capitaine Jacquin qu'il aurait demandé ce service lugubre.

L'Indépendant de Saigon mentionne également un fait qui a déjà été raconté : les Annamites auraient enfermé leurs prisonniers dans des cages en bambou et les auraient promenés de village en village.

Nous relatons ces horribles détails sans y ajouter foi comme sans les révoquer absolument en doute. On s'étonne seulement que la vérité ne soit pas encore établie d'une façon bien nette sur l'affaire d'Hanoi et que, même à Saigon, on soit encore réduit à des conjectures plus ou moins discutées.

AFFAIRE DE BOUTEILLER

On sait que M. de Bouteiller, ancien enseigne de vaisseau, conseiller municipal de Paris, a intenté un procès en diffamation à MM. Jouault, directeur de Paris-Passy ; Nicaise, entrepreneur de serrurerie ; Treille et Laurent, rédacteur et gérant du journal Paris.

La 11^e chambre du tribunal correctionnel a rendu hier son jugement, et s'est déclarée incompétente. Ce jugement est motivé sur ce que les diffamations dont se plaint M. de Bouteiller ont été adressées au fonctionnaire public ; la preuve est donc permise et l'affaire doit venir devant la cour d'assises.

Voici d'ailleurs les principaux motifs qui font connaître le point essentiel des débats :

« Attendu que l'allégation principale qui résulte contre de Bouteiller, de l'ensemble de ce document, c'est, non pas d'avoir commis une série de vols, mais bien d'avoir été mis en réforme comme enseigne de vaisseau, à la suite d'une décision du conseil d'enquête, motivée par une série de vols, et sur des actes contraires à la délicatesse et à l'honneur ;

« Que ces actes, qui ne seraient pas la cause de cette mise en réforme, ne sauraient en être isolés, non plus que la radiation des cadres de la Légion d'honneur, dont de Bouteiller aurait été l'objet, et qui n'en est que la conséquence ;

« Que cette allégation ainsi formulée porte au plus haut degré atteinte à l'honneur et à la considération de Bouteiller, et constitue, à son égard, une diffamation ; mais que cette diffamation, bien que trouvant sa base dans des faits qui auraient été commis en dehors de l'exercice de ses fonctions, s'adresse à de Bouteiller, non comme particulier, mais comme officier de marine et à raison de sa qualité d'officier de marine, c'est-à-dire de fonctionnaire public, dépositaire ou agent de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un service public. »

La maladie du comte de Chambord

Voici l'explication de la dépêche d'hier soir signalant, incidemment, une rechûte de l'auguste malade :

La nuit de jeudi à vendredi avait été presque sans sommeil ; mais, malgré cette circonstance défavorable, l'amélioration semblait faire des progrès que le médecin lui-même ne pouvait s'expliquer.

Vendredi, dit une dépêche, le prince a été fort gai et a passé, soit au salon, soit au jardin, plusieurs heures de la matinée dans son fauteuil. Il a parcouru les journaux et assisté au concert donné par un orchestre venu de Neustadt. Vers quatre heures du soir, le malade a eu quelques vomissements et a souffert de douleurs intestinales occasionnées peut-être par la fatigue ou par une trop forte alimentation.

On sait que, depuis, l'amélioration a repris sa marche.

LÉON XIII ET M. GRÉVY.

Le correspondant parisien du *Times* rend compte d'une audience qu'il a eue du président de la République.

M. Jules Grévy lui a déclaré, dit-il, qu'il répondra à la lettre du pape avant de quitter Paris. Il a ajouté que ni la lettre de Léon XIII, ni la réponse à cette lettre ne seront livrées à la publicité.

Mais — aurait dit ensuite le président — je puis vous signaler une lacune dans les appréciations du saint père. Il approuve l'attitude des évêques, mais il passe sous silence la conduite du clergé proprement dit.

Or, c'est ce clergé qui, particulièrement hostile au régime républicain, s'est lancé dans l'affaire du 16 Mai, et si la République avait péri alors, le clergé eût été pour beaucoup dans sa ruine. Aussi n'a-t-il aucun droit de se plaindre si, à son tour, la République la traite avec sévérité. Les rapports civils entre l'Eglise et l'Etat ont subi une modification radicale : l'Etat a cessé d'être tributaire de l'Eglise et il doit se garder contre les menaces de cette dernière. Si l'Eglise professait les mêmes sentiments que le pape, tout irait bien, car Léon XIII, s'il n'est pas libéral lui-même, comprend les idées libérales. Malheureusement, ses évêques ne lui ressemblent en rien, et pourtant, malgré cela, il loue leur attitude.

Le pape — aurait dit pour finir M. Grévy — a pensé que sa lettre, personnellement adressée au chef de l'Etat, aurait un plus grand poids, mais il a oublié que je ne suis que le gardien de la Constitution.

L'ENTREVUE DES DEUX EMPEREURS

Le comte Kalnoky, ministre des affaires étrangères d'Autriche, est arrivé à Gastein le 25, à 11 heures 1/2 du matin, et a été reçu en audience par l'empereur d'Allemagne, à 1 heure. Le comte a eu une seconde entrevue avec l'empereur à 4 heures et a dîné, à la villa impériale. Dans l'entrevue d'Ischl, le 7, l'empereur d'Allemagne sera l'hôte de l'empereur d'Autriche.

L'intérêt avec lequel on suit à Berlin, l'entrevue des deux empereurs ne saurait guère être exagéré. Il est toutefois suffisamment compréhensible si nous nous rappelons que différents doutes ont été exprimés au sujet de l'alliance austro-allemande, à la suite du dernier voyage de M. de Giers. L'entrevue actuelle semblerait prouver d'une manière positive que l'alliance persiste sur une base durable et que les appréhensions qui circulent au sujet de sa fin en 1884 sont dénuées de fondement.

SÉNAT

Séance du samedi, 28 Juillet

La discussion de la loi judiciaire s'ouvre sur l'amendement Jouin réduit à ces termes :

« Aucune réduction dans le personnel des cours et tribunaux ne pourra s'opérer que par voie d'extinction. »

M. Bardoux dit que c'est une doctrine funeste que de vouloir chasser les magistrats parce qu'ils ont conservé dans leur cœur des préférences ou des amitiés.

Un gouvernement fort ne doit pas ébouriffer des pensées de rancune ou de vengeance.

Le gouvernement pouvait faire une véritable réforme, il n'a fait qu'élaborer une œuvre de passion et qui porte la plus cruelle atteinte au système de conciliation dont l'application est si désirable.

RECUEIL DE L'ÉCHO DU ROANNAIS

LA

FÉE DES GRÈVES

Par PAUL REVAL

Mais il n'y avait pas de cadavre. Gilles de Bretagne vivait encore. Un Ange avait veillé sur les jours de la pauvre victime.

Un ange ! Et vous l'avez vu, ce bel ange aux blonds cheveux et au doux sourire, cet ange qui porta si longtemps dans notre pays la consolation charitable.

— Mademoiselle Reine ! murmura Simonnette, dont les yeux noirs se mouillèrent.

— Oh ! la chère demoiselle ! que Dieu la bénisse ! s'écria-t-on tout d'une voix.

La vilaine voix de maître Gueffès manquaient seule à ce concert.

— Reine de Maurever ! répéta Julien d'un accent enthousiaste ; oui, c'était elle, c'était Reine de Maurever ! Chaque soir elle venait, bravant le carreau des arbalètes ou la balle des arquebuses, elle venait apporter du pain au captif. M. is quand les deux bourreaux géoliers virent que la faim ne tuait pas monsieur Gilles assez vite, ils achetèrent trois paquets de poison au Milanais Marco Bastardi, l'âme damnée du sire de Montauban.

Olivier de Méeil lui-même recula dans la pensée de ce crime, et s'enfuit alors du château de la Hardouinays. Robert Roussel et

On tue la confiance dans la magistrature et dans la loi ; on détruit ce qui était une véritable religion civile ; on empêche dans l'avenir toute espèce d'amélioration et de progrès.

Trouvera-t-on encore des magistrats véritablement dignes de ce nom, qui consentent à adopter une carrière ainsi flétrie d'avance ? Si mes amis n'avaient pas la puissance de vous empêcher de commettre cette faute, fatale à la République, nous aurions au moins le mérite d'avoir défendu le rempart de la justice assiégée et d'avoir tenu jusqu'au bout pour les véritables principes. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Ferry demande à M. Bardoux s'il se rallie à l'amendement Jouin.

M. Bardoux. — Oui.

M. Martin-Feuillée attaque l'amendement et à ce propos s'engage à n'appliquer l'art 15 qu'avec d'extrêmes précautions.

La séance est suspendue, puis reprise.

L'amendement Jouin est repoussé par 150 voix contre 129.

Le premier paragraphe de l'article 15 est adopté par 155 voix contre 129.

Sur le deuxième paragraphe de l'art 15, MM. Vallon, Bathie et Bardoux présentent l'amendement suivant :

« Dans les cours ou tribunaux où la suppression ne portera que sur un certain nombre de sièges, l'élimination ne pourra faire sortir que le nombre des magistrats correspondant à celui des sièges supprimés ; elle portera dans chaque cour ou tribunal, sur les conseillers, présidents de chambre, juges ou vice-présidents qui approcheront le plus de la limite d'âge fixée par le décret du 4^{er} mars 1852. »

Cet amendement est repoussé par 143 voix contre 129.

Le paragraphe 2 de l'article 15 est adopté par 133 voix contre 130.

Le paragraphe 3 est adopté à mains levées.

L'ensemble de l'art. 15 est adopté par 138 voix contre 129.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 juillet

La plus grande partie de la séance d'hier a été absorbée par les explications données par M. Laisant sur son article : la Chambre infame.

M. Laisant a déclaré ne pas vouloir citer de noms.

M. Rouvier a répondu que le pays jugerait ces procédés de polémique et l'incident a été clos.

Après quoi M. Wilson a prononcé un discours contre les conventions avec l'Orléans. La discussion a été ensuite renvoyée à demain.

INFORMATIONS

Le correspondant parisien du *Journal de Loiret* assure que, le jour même où M. Wilson faisait à la Chambre sa philippique contre la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, à propos de la convention provisoire de cette Compagnie et de l'Etat, il demandait au secrétaire de la Compagnie quatre permis de circulation pour les rédacteurs de son journal *La Petite France*.

C'était audacieux, effronté. On ne lui a pas accordé les quatre permis.

Le *Journal de Roubaix* annonce que quinze individus, d'origine belge et habitués pour la plupart des réunions publiques, ont reçu notification d'un arrêté d'expulsion.

La police belge, prévenue de cette mesure,

Jean de la Haise restèrent. Ces deux-là sont maudits ; l'enfer les soutient.

Un soir, Reine de Maurever vint, comme de coutume, déguisée en paysanne. Elle frappa aux barreaux. Nul ne répondit. Monsieur Gilles était couché tout de son long sur la paille humide.

Reine devina. Elle courut chercher son père qui se cachait dans les environs, et un prêtre. Monsieur Gilles put se lever sur son séant et se confessa à travers le soupirail.

Quant il eut fini de se confesser, le prêtre lui demanda :

— Gilles de Bretagne, pardonnez-vous à vos ennemis ?

Je pardonne à tous excepté à François de Bretagne, mon frère, répondit le mourant, qui trouva un dernier éclair de vie ; Abel n'a point pardonné à Cain. Pour le fratricide pas de pardon, car le pardon serait une impiété !

Je ne sais pas s'il se trompait en disant cela. Il se leva sur ses jambes chancelantes et vint jusqu'au soupirail dont il saisit les barreaux.

— Prêtre, dit-il, tes pareils sont sans peur, parce qu'ils sont sans reproche. Va vers le duc François, mon frère, mon seigneur et mon assassin. Dis-lui que Gilles de Bretagne meurt en le citant au tribunal de Dieu. Le feras-tu ?

— Le prêtre hésitait.

Moi, je le ferai, prononça Hue de Maurever parmi ses sanglots.

Car il aimait monsieur Gilles comme son fils.

Celui-ci tendit sa main à travers les barreaux. Hue de Maurever la baissa en pleurant.

(1) Histoire de Bretagne.

a mis dès le matin six gendarmes au hameau du Mont-a-Leux pour recevoir les expulsés ; tout s'est passé dans le plus grand calme.

La municipalité de Lorient avait pris récemment une décision supprimant l'indemnité accordée aux membres du clergé paroissial.

M. Courtois, préfet actuel, étant revenu sur l'approbation que son prédécesseur avait accordée à cette mesure, la municipalité de Lorient a donné sa démission.

La Décentralisation rapporte que M. l'évêque de Belley a décidé la fermeture du collège ecclésiastique de Ferney. Il reste encore quatre petits séminaires ou collèges libres florissants dans le diocèse de Belley.

À la place du collège de Ferney, l'autorité académique fonderait une école supérieure professionnelle.

Une question de l'Intransigeant.

Est-ce pour venir à Paris solliciter l'ouverture de maisons de jeu, que la République nomme des préfets dans les départements ? Depuis près de huit jours, M. Paul, préfet de l'Ariège, est à Paris pour obtenir du ministre la réouverture d'une maison de jeux de ce département, fermée pour cause de salubrité publique. M. Paul, préfet, aurait obtenu pour les jeux gain de cause. C'est peu moral, mais cela rapporte beaucoup.

La cour d'assises de Seine-et-Oise a condamné hier par défaut le nommé Gauthier, anarchiste, à deux ans de prison et 3,000 francs d'amende pour distribution à Saint-Germain de la brochure intitulée *A l'Armée* qui, était en cause dans le procès Louise Michel et autres.

L'attaché militaire de Chine à Berlin, Tchen-qui-Tong, de passage à Paris, a été reçu par M. le président du conseil et par M. Challemel-Lacour, auxquels il a donné des plus vives assurances des dispositions pacifiques de la cour de Pékin.

Le gouvernement chinois a-t-il ensuite déclaré — a-t-il été vrai, ordonné la concentration d'un corps d'armée de 35,000 hommes dans le Yunan, mais cette concentration de troupes a pour but de le mettre en état de repousser, le cas échéant, toute agression des Pavillons noirs du côté de sa frontière. Le gouvernement français n'a donc pas à s'inquiéter de dispositions militaires qui sont uniquement destinées à garantir la neutralité que la Chine entend garder, dans la question du Tonkin.

Ces déclarations de Tchen-qui-Tong seraient pleinement rassurantes, si le gouvernement chinois n'avait donné des preuves fréquentes de l'élasticité de sa diplomatie en matière d'engagements internationaux. Elles gagneraient, en tout cas, à ne pas être en quelque sorte affaiblies par les commentaires que ses agents les plus autorisés croient devoir y ajouter dans des entretiens qui, pour n'avoir, il est vrai, aucun caractère officiel, ont néanmoins une signification sur laquelle on ne saurait se méprendre.

Il y a actuellement six sénateurs et cinq députés qui renouvellent le mandat de conseiller général.

Les sénateurs sont MM. de Freycinet (Tarn-et-Garonne), le général Dubois-Franey (Mayenne), Dutilleul (Nord), Rigal (Tarn), Turel (Jura) de la gauche et M. Tailhand (Ardèche) de la droite.

Les députés sont : MM. Rocquet (Allier), Boissy d'Anglais (Ardèche), Joigneaux (Côte,

Puis monsieur Gilles murmura : Merci, et tomba à la renverse.

Les uns disent que Jean de la Haise et Robert Rousseau, lorsqu'ils vinrent le soir, ne trouvèrent plus qu'un cadavre. Les autres affirment que Gilles de Bretagne n'était pas encore défunt, et que les deux infâmes l'achevèrent en l'étranglant de leurs mains.

Julien Le Priol fit une pause. Personne ne prit la parole. Chacun était frappé de stupeur.

Julien raconta ensuite comme quoi Monsieur Hue de Maurever, accomplissant la promesse faite au mourant, était venu, déguisé en moine, dans la basilique de Saint-Michel, et avait, après le duc François, au moment où il allait jeter l'eau sainte sur le cadavre.

Comme quoi Monsieur Hue avait disparu. Comme quoi le jeune homme d'armes Aubry de Kergarion avait jeté son épée aux pieds du duc et refusé de poursuivre Maurever.

— Maintenant, reprit Julien, Monsieur Hue se cache ou ne sait où. Le duc a mis sa tête aux écus, prix de cinquante nantais. Mademoiselle a disparu, et Aubry de Kergarion est dans les caboches souterrains du Mont. Voilà ce qui se dit sur le marché de Dol, mon père et ma mère.

A ces mots : *Cinquante écus nantais*, deux personnes avaient dressé l'oreille. C'était d'abord le petit Jeannin, dont les grands yeux brillèrent à ces paroles magiques.

Ce fut ensuite maître Vincent Gueffès, lequel gratta sa longue oreille, et se prit à réfléchir profondément.

— Et l'on ne sait pas où notre demoiselle Reine s'est réfugiée ? demanda Simon.

Julien secoua la tête.

d'Or), Louis Guillot (Isère) et Lelièvre (Jura) tous de la gauche.

De nouveaux désistements vont encore se produire d'ici à quelques jours.

S'expliquant sur les convoitises dont les ports de M. Jules Ferry et de ses collègues sont en ce moment l'objet, le correspondant du *Journal de Genève* assure que M. de Freycinet considère son retour aux affaires comme prématuré. A la vérité, il y pense. Le même correspondant ajoute qu'il est aussi possible que M. Wilson fasse une guerre un peu vive au cabinet, mais sans la participation de Jules Grévy. Il ne nous en coûte pas d'ajouter foi à ce dernier renseignement. M. Grévy étant l'homme non du faire, mais du laisser faire.

Le Parlement regrette que la suppression des petits tribunaux n'ait pas trouvé grâce devant le Sénat. Il ajoute qu'il ne reste maintenant dans le projet de réforme judiciaire pas même l'apparence d'une réforme.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire publie la note suivante : « Il y avait depuis dix ans à Savonnières une institutrice qui avait, conquis l'estime de tous les habitants. Dernièrement, le sieur Moreau, inspecteur primaire vint inspecter la classe. Mais comme son instruction plus primitive que primaire lui faisait maintes erreurs de prononciation les enfants s'en aperçurent, et la galeté ne tarda pas à percer sur leurs mutins visages. Toute la classe ne tarda pas à partir d'un franc éclat de rire, lorsque M. l'inspecteur prononça pége pour page malgré les signes de détresse adressés aux enfants par l'institutrice aux abois. Il n'en fallut pas davantage : on reprit la maîtresse sur le peu de sérieux des enfants et son traitement a été suspendu pour six mois. »

ENTRE RÉPUBLICAINS

Comme c'est charmant, les mœurs politiques du moment.

L'autre jour, un député décernait à ses collègues les épithètes d'infâmes, vendus et autres petits noms tout aussi aimables.

Ce matin, un autre député écrit ceci, en manière de riposte :

« On coupait la tête en 93, on se contentait aujourd'hui de prendre l'honneur ; mais il s'agit toujours d'écarteler les rivaux de la scène politique. La race des proscriptionnaires n'a d'ailleurs pas changé. Regardez-y, ils sont les mêmes : ils sont aussi abominables, aussi sectaires, aussi impitoyables, aussi ignorants qu'en 93, — avec la grandeur et le péril en moins. »

Et penser que ce sont les républicains qui se disent ces choses-là à eux-mêmes !

Voilà donc ce qu'ils pensent les uns des autres.

Mais au milieu de tout cela, qu'est-ce que le pays à son tour doit penser d'eux ?

GUYANE FRANÇAISE

D'après une lettre de Cayenne l'exploitation de l'or, actuellement la principale ressource de cette colonie, paraît devoir entrer dans une voie nouvelle. Il ne s'agit plus en effet d'utiliser des alluvions plus ou moins riches en comptant sur le hasard des recherches des prospecteurs ou sur le groupement capricieux du métal ; on a inauguré au placer Saint-Elie la première galerie pour l'exploitation des quartz aurifères et mis en activité la première machine à les broyer. De ce fait on conclut à un progrès sérieux et prochain dans l'industrie de la colonie.

— On dit qu'elle a été d'abord au domaine du Roz, puis au domaine de l'Aumône. Les vassaux ont eu peur et l'ont chassée.

— Chassée ! notre demoiselle !

— On dit qu'elle a eu peur d'être chassée aussi du domaine de Saint-Jean, car les héritiers de la cour vont partout dans les campagnes, sonnant de la trompe le jour et la nuit, et promettant male mort à qui abriterait le sang de Maurever !

Mais, ou est-elle ? ou est-elle ?

Julien fut bien une minute avant de répondre.

J'ai rencontré, dit-il enfin avec effort, le vieux vicar du Roz sous le porche de l'église. Il pleurait.

— Il pleurait !

— Et il m'a dit : Julien, n'oublie pas la fille de ton maître quand tu réciteras le *De Profundis* du soir.

Les yeux de Simonnette, si ondurent de larmes.

La grosse métayère Fanchon essaya de se soulever et retomba suffoquée.

— Morte ! morte ! répéta Julien le Priol.

Puis il ajouta en se signant :

— Et je crois que j'ai déjà vu son esprit.

Une frayeur vague remplaça l'expression douloureuse qui était sur tous les visages.

— Tout à l'heure, en passant sous le manoir, poursuivait Julien, je regardais les fenêtres qui ont plus de vitraux. Les murailles étaient éclairées par la lumière de la lune, et chaque croisée faisait comme un trou noir, j'ai vu saillir une blanche figure... et j'ai dit ma première oraison pour que Dieu ait l'âme de notre demoiselle.

(A suivre).

CONGO

Le steamer *Corisco*, est parti jeudi de Liverpool, ayant à son bord les principaux membres d'une expédition destinée, au dire de quelques initiés, à faire parler d'elle. Le chef de l'expédition est le major général sir F. J. Goldsmith, lequel se rend au Congo sous les auspices et aux frais du roi des Belges. On a gardé le plus grand secret sur le but de cette nouvelle mission. Mais l'*Evening News*, qui annonce son départ, paraît avoir à ce sujet des renseignements positifs. Le général sir F. J. Goldsmith amène d'abord à M. Stanley des renforts en matériel et en personnel. Jusque-là, rien de mieux. Mais « au besoin — ici nous traduisons aussi littéralement que possible les expressions du journal anglais — l'expédition jouera du gourdin contre M. de Brazza. »

« Maintenant, ajoute l'*Evening News*, que le *Corisco* est au large, il n'y a plus d'inconvénient à annoncer le départ de sir F. J. Goldsmith. »

ÉTRANGER

Allemagne.

Le général Brunsart de Schellendorf, ministre de la guerre, vient d'entreprendre un voyage dans la province de Prusse; ce voyage se rapporte aux mesures d'armement des frontières de l'Est, dont l'administration s'occupe beaucoup. Il s'agit de la construction de chemins de fer stratégiques jusqu'à la frontière russe, du renforcement des garnisons de certaines forteresses de la Prusse orientale par l'artillerie à pied, et du transfert d'un régiment de Metz à Dantzig jusqu'à la frontière Est.

Les fortifications de Thorn doivent être élargies et celles de Graudenz peut-être complètement reconstruites. Des officiers de l'état-major général ont déjà, depuis le commencement du printemps, été envoyés à Thorn et à Königsberg.

Espagne.

Le journal *Galveston News* assure que le ministre espagnol à Mexico vient d'être rap-

pelé. On craint, ajoute le *Galveston News*, que le refus du Mexique de payer sa dette à l'Espagne ne donne lieu à une rupture définitive entre les deux pays.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Prix du pain. — Le maire de la ville de Roanne a reçu avis du syndicat de la boulangerie que le pain sera vendu pendant le mois d'août prochain aux mêmes conditions que le mois de juillet courant.

Scène conjugale. — Dimanche passé, le facteur qui dessert Lentigny et St-Maurice fut témoin, au cours de sa tournée, d'un spectacle peu ordinaire. Le sieur D., de St-Maurice, battait sa femme, comme plat, au milieu du chemin. La femme criait que c'était pitié. Le facteur voulut intervenir; mais D., sur un ton menaçant, lui rappela qu'il n'avait pas à se mêler de ses affaires.

Renseignements pris, la femme D. n'a reçu que des blessures insignifiantes. Nous n'en félicitons pas moins le facteur courageux qui n'a pas craint de braver la fureur de ce mari brutal. Et il fallait que celui-ci fut dans une jolie colère, puisque le sieur P. qui se trouvait dans la compagnie du facteur, s'est sauvé à toutes jambes. Après tout, ce n'était peut-être pas par frayeur, mais vous connaissez nos paysans. Dès qu'ils voient quelqu'un en danger, ils commencent par aller chercher le garde. Ils ne décrocheraient pas un pendu; à plus forte raison se gardent-ils bien de porter secours à une femme que son mari roue de coups. Ce ne sont pas là « leurs affaires! »

Union syndicale des tisseurs Roannais. — L'Union syndicale des tisseurs roannais donnera prochainement une série de conférences par quartier, où seront invités tous les membres de la corporation. Ces conférences étant purement corporatives, les ouvriers seuls y seront admis.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture d'un manifeste motivant l'appel à la corporation;
 - 2° Statistique scientifique relative à la corporation;
 - 3° Des avantages que peut avoir la corporation par les sociétés coopératives;
 - 4° Question d'un congrès corporatif national.
- Un avis ultérieur doit annoncer la date et le lieu de ces réunions.

Néronde. — *Candidature conservatrice.* — Au sujet des élections pour le renouvellement partiel du Conseil général, élections dont la date est fixée au 12 août, comme on sait, l'*Union républicaine* adressait hier à ses amis les recommandations suivantes :

« Nous espérons que les électeurs tiendront à honneur de donner aux candidats républicains une majorité aussi imposante qu'aux précédentes élections. »

« Nous engageons vivement nos amis des divers cantons où doivent avoir lieu les renouvellements à se réunir et à s'organiser pour la lutte contre nos adversaires. Ils feraient bien de se hâter. »

« MM. les réactionnaires n'affronteront pas

la bataille dans tous les cantons, on ne s'expose pas en effet de gaieté de cœur à de honteux échecs. »

« Si l'on en croit les échos arrivés jusqu'à nous, ils concentreraient probablement tous leurs efforts pour disputer un ou deux sièges. »

Les échos dont parle l'*Union* étaient bien informés.

M. Palluat de Besset se présente contre M. Réal, dont les inquiétudes se trouvent expliquées par ce seul fait.

M. Palluat de Besset va adresser à ses électeurs l'appel suivant :

« Mes chers concitoyens,

« Vous aurez à élire, le 12 août prochain votre représentant au Conseil général. »

« Pendant huit années, de 1870 à 1877, vous m'avez deux fois honoré de vos suffrages; et, fidèle à la confiance que vous m'avez témoignée, je crois avoir apporté à l'exercice de mon mandat tout le dévouement, tout le zèle dont j'étais capable. »

« Vous m'avez prouvé que vous ne m'aviez point oublié, lorsqu'en 1880, spontanément, mon nom s'est trouvé sur 880 bulletins. »

« Cette marque d'attachement m'avait profondément touché et m'impose un devoir que je ne veux pas trahir aujourd'hui. »

« C'est donc votre ancien conseiller général qui revient à vous, toujours le même qu'en 1870, ne promettant que ce qu'il peut tenir, ne vous ayant jamais trompés, et, comme je vous le disais alors, animé d'une seule ambition : celle de servir vos intérêts. »

« Les hommes qui nous gouvernent conduisent la France à sa perte, ruinent notre crédit, gaspillent nos finances, nous brouillent avec l'Europe, persécutent les honnêtes gens, engagent des guerres désastreuses, augmentent tous les ans les impôts, attaquent nos croyances les plus chères. »

« Le moment est venu de choisir entre les vrais amis du peuple, entre ceux qui l'ont toujours aimé avec désintéressement et ceux qui se servent de lui pour le tromper et s'emparer à ses dépens des places les plus lucratives. »

« J. PALLUAT DE BESSET. »

« *Agriculteur, ancien conseiller général.* »

L'*Union Républicaine* a vu implicitement que la candidature de M. Palluat de Besset ne sera pas un honteux échec. Pour un elle conviendrait que le honteux échec est réservé à son candidat à elle, M. Réal.

Nous acceptons l'augure, car ce n'est que sur les instantes sollicitations d'un très grand nombre d'électeurs influents, et représentants de leur erreur de 1877, que l'ancien conseiller général du canton de Néronde a consenti à sortir de sa retraite.

Mais ses concitoyens se sont souvenus de l'intelligence et du dévouement avec lesquels leurs intérêts ont toujours été défendus par lui. C'est surtout pour eux que nous souhaitons un plein succès à la candidature de M. Palluat de Besset.

St-Germain Laval. — *Ouverture de la période électorale.* — On lit dans l'*Union républicaine* :

« Les électeurs républicains de St-Germain Laval sont invités à se réunir à la salle de la Grenette le dimanche 29 juillet à 10 heures du matin. »

« L'objet de la réunion est :

« 1° Le choix des candidats au Conseil général et au Conseil d'arrondissement. »

« 2° La nomination d'un comité cantonal républicain. »

« Nous espérons bien que cette réunion préparatoire sera d'accord pour maintenir à MM. Bourganet et Beaujeu leur mandat. »

Les nouvelles que nous recevons de divers points du canton ne sont pas absolument favorables aux espérances exprimées dans cette dernière phrase.

Le bruit court que M. Bourganet, en tournée électorale depuis un certain temps déjà, aurait reçu un accueil plus froid dans un certain nombre de communes importantes.

M. Beaujeu lui serait préféré que personne n'en serait surpris. Il est revenu des eaux pour assister à la réunion.

St-Maur-le-Châtel. — *Trait de probité.* —

Un de nos confrères rapporte le fait suivant, auquel on ne saurait donner trop de publicité.

« Les mendiants, porte-béquilles, quemandeurs et autres va-nu-pied n'ont généralement pas une grande réputation d'honnêteté et de probité. Et il faut bien leur rendre cette justice que c'est bien souvent la seule chose qu'ils n'aient pas volée. »

« Aussi c'est avec un empressement qu'explique la rareté du fait que nous ayons à signaler, que nous portons à la connaissance de nos lecteurs le trait de probité d'un mendiant est l'auteur. »

« Ce brave homme, nommé Debatisse, en faisant sa tournée d'Ambrière à St-Germain-Lespinasse trouva sur la route une bague en or. Il s'empêcha d'aller porter sa trouvaille au percepteur de St-Germain en la priant de faire les démarches nécessaires pour retrouver le propriétaire du bijou. »

« Et dire que le pauvre diable n'avait peut-être pas deux sous dans sa poche pour acheter son dîner ! »

« Il faut avouer qu'il y a des gens sincèrement honnêtes et que Debatisse en est. »

SAONE-ET-LOIRE. — *Petit séminaire de Semur.* — La distribution des prix aux élèves du petit séminaire de Semur aura lieu mercredi prochain, 1^{er} août, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Mauge-matin, vicaire général du diocèse d'Autun.

En vertu d'une décision récente de Mgr l'évêque d'Autun, cette solennité est désormais fixée chaque année au premier mercredi du mois d'août, et la rentrée au deuxième mercredi du mois d'octobre. Avis aux intéressés.

La réunion des anciens élèves du petit séminaire de Semur aura lieu mercredi, 29 août prochain; elle sera présidée par Mgr l'évêque d'Autun. Tous les anciens élèves sont convoqués une fois pour toutes, et bien mal inspirés seraient ceux qui s'absentieraient pour n'avoir pas reçu d'invitation personnelle. Les listes des anciens élèves sont très-incomplètes, et il se produit chaque année dans l'envoi des lettres d'invitation, des erreurs ou des omissions que le comité d'organisation est le premier à déplorer.

COUPS DE CISEAUX

Extrait de l'album d'un chiffonnier :

Epouse. En parlant de sa femme, un duc dit : la duchesse. — Un homme à cérémonies dit : madame. — Un homme de bien dit : ma femme. — Un imbécile : ma moitié. — Les loustics : mon gouvernement. — Les militaires : mon capitaine. — Les épiciers : la patronne. — Les gens du commun la bourgeoisie.

Le nom si digne et si doux d'épouse n'est plus employé que par les portiers : c'est dommage.

En wagon.

Deux bons bourgeois, mari et femme se dirigent vers Marseille par le chemin de fer. En arrivant à Valence :

— Est-ce ici le pays des oranges ? demande la femme.

— Certainement, ma bonne amie, c'est ici ; mais elles sont encore plus belles un peu plus loin, car nous allons arriver à Orange même !

M. Monselet raconte une aventure arrivée à un de ses amis, lequel était descendu dans le meilleur hôtel d'une petite ville allemande :

« Ayant à traiter quelques affaires commerciales, il prie le propriétaire de lui procurer un interprète. »

« On lui amène un gros garçon pareil à une chope qui marcherait. »

« Vous savez le français ? lui demande mon ami. »

« — Ya. »

« On se rend chez un négociant. En chemin, le voyageur explique à l'interprète, qui l'écoute attentivement, le genre de traité qu'il prétend conclure. »

« Les deux Allemands s'abouchent et échangent un dialogue animé, auquel naturellement le Français ne comprend rien du tout. »

« Impatienté, il intervient : »

« — Eh bien ! monsieur consent-il ! dit-il à l'interprète. »

« — Ya ! »

« — Il accepte toutes mes propositions ? »

« — Ya, Ya ! »

« Tous ces ya commencent à inspirer des soupçons à notre Français, qui insiste auprès de son interprète. »

« — Etes vous certain de lui avoir clairement expliqué l'affaire ? »

« — Ya ! »

« — Lui avez-vous démontré tous les désavantages qui devaient en résulter pour lui ? »

« — Ya ! »

« — Et... lui avez-vous dit surtout que c'était un piège ? »

« — Ya ! »

« On dîne avec quel empressement il se débarrasse de son interprète, — pour qui le ya national était ce qu'est la bête pour le berger Agnelet de Maître Patelin. »

Pendant que Talleyrand était ambassadeur à Londres, il voit un jour entrer dans son cabinet un de ses propres parents qui semble fort agité. Le prince le regarde de son oeil terne et lui demande de sa voix toujours calme :

« Qu'avez-vous ? Qu'est ce qui vous trouble ainsi ? »

« Ce n'est point aujourd'hui le parent que je viens voir, c'est au représentant de la France que je porte plainte. »

Après cette entrée en matière, il raconte, avec force gestes et force exclamations, son histoire, dans laquelle il prétend l'honneur de la nation française intéressé ; en conséquence, il demande que l'ambassadeur intervienne énergiquement.

Voici ce dont il s'agissait : plus que soupçonné de tricher au jeu dans le club où il jouait, on l'avait mis à la porte en le prévenant que, s'il se représentait, on le ferait sortir par la fenêtre.

Talleyrand n'eut pas de peine à démontrer que la France n'avait rien à voir dans cette affaire.

« Que me conseillez-vous de faire ? »

« — Est-elle haute la fenêtre dont on vous menace ? reprit le prince d'un ton impassible. »

« Les salons sont au premier. »

« Eh bien, je vous conseille de jouer désormais dans un club établi à un rez-de-chaussée. »

Entre un vieil examinateur et un jeune candidat.

— *Aimer, quel temps est-ce ?*

— Ma sœur dit que c'est du temps perdu !

Le jeune Toto interroge sa mère :

— Dis donc, maman, c'est donc bien indécis, les raisins ?

— Mais pas du tout, mon enfant... D'où vient cette question ?

— Alors, pourquoi le bon Dieu leur a mis des feuilles de vigne ?

Dépêches de la journée

Voyage du roi d'Espagne

Le roi d'Espagne doit venir à Paris au commencement de septembre ; il y passera deux jours. Il ira ensuite à Vienne ; accompagnera l'empereur aux manœuvres ; visitera l'empereur Guillaume, assistera aux manœuvres de l'armée allemande et retournera en Espagne après un nouveau séjour de 48 heures à Paris.

La reine Christine est arrivée hier à Paris ; elle part ce soir pour l'Espagne.

Affaires du Tonkin

Le ministre de la marine vient de recevoir la dépêche suivante :

« Saigon, 28 juillet. »

Le gouverneur de Cochinchine au ministre de la marine.

« Le consul de Hong-Kong me transmet, à l'instant, le télégramme suivant qui lui a été adressé par notre consul à Hai-Phong. »

« Le colonel Badens est parti le 19 juillet avec 500 hommes. Il a tué mille ennemis. Onze français sont hors de combat. »

VIN DE QUINQUINA DU CODEX

(préparation supérieure)

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6.

ALBERTIN, pharmacien de 1^{re} classe.

FAITS DIVERS

Le suicide d'un âne. — L'âne en question était un petit bourricot râpé, pelé, mélancolique, qui traînait toute la journée des voitures de matériaux. Il appartenait à un entrepreneur du nom de M..., demeurant 10, rue du Chardonneret, à Paris.

Etait-ce parce qu'il recevait trop de coups ? Etait-ce parce qu'il n'avait pas le goût des démolitions ?... Toujours est-il qu'un matin ayant réussi à s'échapper de son écurie, il fit un temps de galop jusqu'à la pente qui conduit au bord de la Seine, en contre-bas du pont d'Austerlitz. Et là, en présence d'une dizaine de personnes il entra délibérément dans l'eau. En voyant qu'il perdait pied et qu'il ne nageait pas, un homme qui était en train de laver un terre-neuve lança l'animal à son secours. Le chien saisit l'âne par une oreille et le ramena sur le bord. L'âne regarda un instant tout le monde de son grand oeil triste, puis reprit la direction de l'eau. Le chien l'ayant saisi, il lui détacha une ruade qui dégouta l'animal de ses idées de sauvetage, et, de nouveau, entra dans la Seine. Le courant l'emporta immédiatement et comme il ne faisait aucun mouvement pour se soutenir, il s'enfonça presque tout de suite. Des marins le rattrapèrent, mais noyé, de l'autre côté du pont.

Sur l'avis de tous les spectateurs de cette scène, dont l'un fit un rapport à un gardien de la paix, il n'y a aucun doute possible sur l'intention bien arrêtée de la pauvre bête d'en finir avec la vie.

Ce n'est pas du reste le premier animal dont le suicide soit dûment constaté.

Il y a sept ans, tous les journaux anglais racontèrent que Mac-Grégor, le célèbre lève-course de lord Redcliffe s'élança par une fenêtre très élevée du château d'Inverary, huit jours après la mort de son maître.

Tout le monde, sur la ligne du Nord, sait la légende du chien de l'aiguilleur Boisseau. Celui-ci, qui était employé à la station d'Arc, était mort ; son chien, un vieux barbet blanc tout laid et tout sale, mais connu dans tout le pays pour son intelligence, alla s'étendre sur un rail et se laissa écraser par un train, malgré des pierres qu'on lui jeta pour le faire partir.

Quant aux exemples de chiens qui se sont laissés mourir de faim, on pourrait en citer des centaines. Mais jusqu'à présent, les ânes n'avaient pas encore suivi cet exemple de self-destruction.

Un préfet qui viole la loi. — De graves désordres ont eu lieu à l'hippodrome de Cette (Hérault), pendant les courses de taureaux autorisées par le préfet, en violation de la loi. Les chaises, les bancs et même une partie des barrières ont été brisés, saccagés et jetés dans l'encolte.

Le troisième taureau s'étant montré rétif, les exercices ordinaires n'ont pu avoir lieu, et c'est alors que le tumulte a pris des proportions extraordinaires.

On criait, on pétinait, on demandait le directeur. Bientôt les chaises et les bancs ont volé de tous côtés, et le désordre est deve-

nu tel, que le commissaire de police a été obligé de ceindre son écharpe et de faire sortir la foule, qui avait envahi l'arène, avant même que le dernier taureau en fût sorti.

Mort enragée. — Un honorable commerçant, du Havre, M. Jules Leprieux, est mort enragé après d'épouvantables souffrances. Il fut mordu en août de l'année dernière, par un chien auquel il tenait beaucoup et qu'il ne croyait pas malade. Les soins les plus dévoués et les remèdes les plus énergiques n'ont pu enrayer le mal.

Duel à l'américaine. — Le monde universitaire de Berlin s'est vivement ému du suicide du professeur Putlitz, qui s'est logé une balle dans la tête, dans son domicile.

L'enquête a prouvé que le suicide est dû à un duel à l'américaine. M. de Putlitz, ayant eu une affaire d'honneur avec un homme trop faible de corps pour qu'il fut possible de se battre avec lui, avait consenti à charger le sort de désigner celui des deux adversaires qui se tuerait dans le courant d'une année. Le sort avait été défavorable à M. de Putlitz.

Malgré sa situation aisée, le bonheur dont il jouissait dans sa famille, la carrière brillante qui s'ouvrait devant lui, il a tenu à dégrader sa promesse avant que l'année fut écoulée.

Commuation de peine. — Vendredi à eu lieu, devant la première chambre de la cour d'appel de Paris, l'entérinement des lettres de grâce accordées par le président de la République au frotteur Roulet, condamné ces temps derniers à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine.

On se souvient que Roulet avait été condamné pour avoir assassiné la bonne de M. Plum. Cet ignoble gredin avait accompli son crime avec un cynisme et une férocité inouïe. Cependant M. Grévy n'a pas hésité une minute à gracier ce misérable.

Le système de grâces à outrance inauguré par M. le président de la République prouve surabondamment que M. Grévy se soucie fort peu de l'opinion publique, et qu'il tient à tout prix, à l'encontre même de la loi, à faire prévaloir ses idées personnelles concernant l'abolition de la peine de mort.

Condamnation à mort. — Vendredi le jury de la Seine a condamné à mort Joseph Jeunet, un ancien sergent de ville, devenu fruitier rue du Cherche-Midi, qui a violé sa fille, l'a rendue mère, et l'a forcée à « couper le cou » à son enfant, aussitôt sa naissance...

Quand à la jeune Hortensia Jeunet — une enfant de dix-sept ans, à mine douce et modeste — son défenseur invoquant les violences infâmes dont elle avait été victime de la part de son père, a pu lui obtenir des circonstances atténuantes, malgré l'horreur de son crime : elle a été condamnée à dix ans de travaux forcés.

Dédié aux consommateurs de pétrole. — Les

incendies causés par le pétrole, dont l'inflammation se communique de la lampe au litre rempli de ce liquide, sont malheureusement très fréquents. Il existe un moyen bien simple de prévenir les accidents de ce genre.

Il suffit de couvrir l'orifice du récipient à pétrole d'une toile métallique à mailles assez serrées. L'écoulement du liquide se fait sans la moindre difficulté, et toute communication de la flamme extérieure avec le contenu du vase est devenue impossible.

Le premier ferblantier venu peut, sans mettre obstacle à la fermeture, adapter cette toile sur l'orifice ; il peut même lui donner une forme très concave, de façon à ce que le récipient soit facilement rempli.

Le bandit du chemin des Bruyères. — Alfred Basti, un gamin de vingt ans, déjà condamné deux fois pour vol et sortant à peine d'une maison de correction, où il avait passé plusieurs années, avait, pour tout métier, embrassé celui de voleur de grand chemin. Digne émule des Cartouche et des Mandrin, il avait ressuscité le brigand légendaire, mais il était moins chevaleresque que ses devanciers, car il ne s'en prenait qu'aux femmes.

A trois reprises différentes, du 20 avril au 23 mai dernier, il s'était embusqué au coin d'un bois, près de Sévres, dans le chemin des Bruyères, et, lorsqu'une femme était passée, s'était précipité sur elle avec furie. Les malheureuses renversées par le jeune bandit, la poitrine serrée sous son genou, haletantes, s'étaient laissées prendre ou avaient donné leur montre et leur porte-monnaie.

Mais la race des femmes fortes n'est pas perdue en France, le pays de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette.

Mlle Leroy, jeune fille de vingt-deux ans, née d'un garde forestier, dont elle a le sang vaillant dans les veines, avait résolu de purger la contrée du bandit qui en faisait la terreur.

Un jour, le 25 mai, elle passa seule, nonchalante, sur le chemin des Bruyères. Au coin du bois, Basti se jeta sur elle en s'écriant : « Tu vas me donner ton porte-monnaie ou je te tue ! » — « Ni l'un ni l'autre ! » répondit la brave fille, et, tirant de sa poche un revolver tout armé, elle mit en joue son agresseur, qui, peu accoutumé à pareil accueil, prit aussitôt la fuite.

Cependant Mlle Leroy s'était promis de faire arrêter le jeune brigand. Elle donna son signalement exact à la gendarmerie qui, deux jours après, rencontrant Basti, le reconnut et s'en saisit malgré sa résistance et ses protestations d'innocence.

Devant le jury de Seine-et-Oise, qui avait à le juger vendredi, le voleur a continué ses dénégations, bien que reconnu formellement par toutes ses victimes.

L'héroïne de l'aventure, Mlle Leroy, est grande et d'aspect énergique. Sa déposition est ferme et nette, et le président la félicita de sa bravoure.

Basti, pour terminer l'histoire, est condamné à vingt ans de travaux forcés.

Transformation du fusil Gras. — La question de la transformation de notre fusil Gras en fusil à répétition s'étudie toujours au ministère de la guerre.

On expérimente en ce moment l'adjonction d'un mécanisme permettant d'emmagasiner un nombre déterminé de cartouches qui viendraient se présenter au percuteur comme le font les cartouches de revolver.

On va expérimenter également une curieuse invention toute récente : celle d'une cartouche à trois balles de formes différentes, conçues de façon à être diversement influencées par la résistance de l'air, et par suite pouvant toucher trois buts et mettre hors de combat trois hommes si l'on tire au milieu d'une troupe.

Ce genre d'engins paraît bien compliqué et plus propre à faire valoir les connaissances techniques de son inventeur qu'à rendre de véritables services sur le champ de bataille.

HALLE DE ROANNE

Cours du 6 juillet 1883.

Froment 1 ^{re} qualité, double-décalitre	3 75
Froment, 2 ^e qualité,	3 50
Froment, 3 ^e qualité,	3 40
Seigle, 1 ^{re} qualité,	2 30
Seigle, 2 ^e qualité,	2 20
Seigle, 3 ^e qualité,	2 10
Orge,	2 75
Avoine,	1 90
Haricots,	5 00
Farine, 1 ^{re} qualité, 125 kilogr.	45 00
Farine, 2 ^e qualité,	42 00
Farine, 3 ^e qualité, barilée,	39 00
Pain de luxe, le kilogr.	0 45
» de couronne,	0 36
» de ménage,	0 32
Beurre, les 500 gr.	1 15
Oufs, la douz.	0 70
Foin, les 100 kil.	7 50
Paille,	3 50

HERNIES sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence plus de bandages. Par le Dr GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1.

LEÇONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne. S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

LIBRAIRIE BRON

NOUVEAUTÉS

EN VENTE A LA

LIBRAIRIE DÉCHAUME

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

Demandez chez tous les libraires

PIERRE RAMBAUD

ÉPISE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

par E. FERLAY.

Un volume de 400 pages. PRIX : 2 fr.

LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10,

On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON
AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

5%	aux Bons à échéances, à 2 ans
4%	id id à 18 mois
3%	id id à 1 an
2 1/2%	id id à 6 mois
2%	id id à 3 mois
2%	id id à vue.

ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.
Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

IMPRIMERIE E. FERLAY

Cours de la République

Travaux en tout genre pour les administrations et le commerce. — Lettres de finrailles. — Prospectus. — Circulaires etc. Grandes affiches. — Brochures.

Spécialité de bandes-adresses imprimées

DE TOUTES LES PROFESSIONS

pour envoi de prospectus dans toute la France

2 FR LE MILLE AU CHOIX

A VENDRE

BELLE PAIRE DE BARNAIS

plaqué sur maillechort

S'adresser au bureau du Journal

Etude de M^{re} VERCHÈRE, notaire, à St-Germain-Lespinasse (Loire).

A VENDRE À L'AMIABLE

EN GROS OU EN DÉTAIL

une

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située tout près du bourg de St-Germain-Lespinasse.

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, et clos comprenant Jardin, Vigne et Pré.

15 hectares environ de Terre, Prés et Vignes, en bon rapport, sur l'île commune de St-Germain-Lespinasse et St-Romain-Lamotte.

A proximité de la gare de Saint-Germain-Lespinasse.

S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinasse.

A LOUER DE SUITE

JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

DANS UN TRÈS BEAU SITE

composée de sept pièces, avec possibilité d'en aménager trois autres.

Cave, Grenier, Parterre & Jardin Potager

A 2500 mètres de la gare de St-Cyr-de-Favières.

S'adresser pour visiter à M^{re} BODINAT, au bourg de St-Cyr-de-Favières.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT

TOUT RÉPARÉ À NEUF

De 7 Pièces au 3^e étage

Maison VADON, rue de Cadore, n° 1.

Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

BOURBON-LANCY BAINS DE LA GARE

(Saône-et-Loire).

VIESBADEN FRANÇAIS

Etablissement ouvert toute l'année

Eaux thermales chlorurées, sodiques, alcalines, mixtes

Température 58°

SOUVERAINES CONTRE

La Paralytie, les Rhumatismes, les Névroses, les Maladies de la peau, la Scrofule, la Syphilis, les Maladies de la gorge et de l'utérus, les suites de fractures et de luxations.

LE GRAND-HOTEL-CASINO de l'établissement thermal, maison de 1^{er} ordre appartenant à la Société concessionnaire, est dirigé par M^{re} GAUXE (de Roanne)

Situé dans le vaste parc de l'établissement thermal 80 chambres au 1^{er} et 2^e étages. Cercle du casino, Salons de conversation, de billard, de jeu de bal, de lecture, Salon de Dames avec piano. Logement et pension depuis 7 fr. par jour.

Voitures du grand hôtel à tous les trains.

Pour tous les renseignements s'adresser à la Direction à Bourbon-Lancy.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ :

LIMONADE GAZEUSE

DE

ST-ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

Cours de la République

Bains sulfureux. — Bains ordinaires. —

Hydrothérapie complète.

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

CARROSSERIE

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE, HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

L. CHOUDARD

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.